



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1297

Rapport des mandataires - Société Publique Locale Confluence.

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, M. POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1297 - RAPPORT DES MANDATAIRES - SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE CONFLUENCE. (DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-5011 du Conseil municipal du 19 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa transformation en Société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Lyon Confluence. Jusqu'au 30 juillet 2020, elle était représentée au sein du Conseil d'administration par monsieur Louis Pelaez, et à compter du 31 juillet 2020 par monsieur Raphaël Michaud.

I - Bilan financier 2020 :

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2018 (en M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	Tendance 2019-2020
Capital social	1,8			➔
Participation publique	100 %			
Dont Ville de Lyon	5,42%			
Dont Métropole de Lyon	93 %			
Chiffre d'Affaires (SPL + Opérations)	10,1	33,6	23,8	⬇

	2018 (en M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	Tendance 2019-2020
<i>Produits de « fonctionnement hors concession »</i>	2,6	2,8	2,7	↘
<i>Charges de « fonctionnement hors concession »</i>	2,6	2,8	2,7	↘
Résultat d'exploitation	0,15	- 0,23	0	↗
Résultat net	0,05	0,04	0,02	↘
Capitaux propres (hors subventions investissement)	2,4	2,4	2,4	→

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

Les produits de fonctionnement (hors opérations) de la seule société sont de 2,7 M€, égaux aux charges, sont en légère baisse par rapport à 2019. Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations : 2,6 M€ dont 0,7 M€ pour la concession 1 et 1,9 M€ pour la concession 2.

Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel pour 2,1 M€ (y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement). Ils sont en baisse par rapport aux prévisions du fait d'arrêts maladie ou de congés maternité, demande de temps partiel, et diminution des frais de formation, déplacement, intérim en lien avec la crise sanitaire de 2020. L'effectif est constant depuis 3 ans à 25 personnes (soit 22 Equivalent temps plein).

Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 0,5 M€, sans évolution notable depuis 2016.

L'exercice 2020 se clôt sur un excédent de 17 K€ en diminution par rapport aux années précédentes (39 K€ en 2019 et 46 K€ en 2018), provenant quasiment en intégralité des produits de cessions de valeurs mobilières de placement.

A fin 2020, la trésorerie de la société s'élève à 4,4 M€

Les éléments clés du bilan d'aménagement issus du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- pour **la concession 1**, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), le bilan de clôture au 31.12.2020, approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021, présente un excédent (boni de clôture) de 1,4 M€ reversé à la Métropole.

- pour **la concession 2**, côté Rhône (ZAC 2 et de Perrache Sainte-Blandine), arrivant à échéance au 31/12/2030, après un avenant de prolongation de cinq ans passé en 2019 : les dépenses sont réalisées à hauteur de 43 % du bilan et les recettes à 51 %, avec une trésorerie en fin d'année de 31 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 33 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée intégralement depuis 2018, pour 64,7 M€

II - Faits marquants 2020 :

Pour la Concession 1 (Côté Saône) :

Le projet Rives de Saône a permis de réaliser des économies traduites dans le montant de la remise d'ouvrage onéreuse :

- Budget initial : 14 996 000 €HT (engagés en 2012)
- Coût total de l'opération : 13 000 000 €HT

Soit une économie globale de 2 M€HT, essentiellement due à la conduite de l'opération sur une longue durée, des adaptations notamment aux abords du port de l'Occident, à des marchés de travaux dont le montant était inférieur aux estimations.

Pour la Concession 2 (Côté Rhône) :

Depuis le 1er janvier 2020, l'avancement du projet a été jalonné notamment par :

- la poursuite des travaux d'aménagement du champ, avec notamment une plateforme d'expérimentation de sols fertiles sur site et la réalisation d'un premier mur en béton recyclé ;
- le groupe scolaire : le permis de construire a été obtenu, les travaux de réhabilitation ont démarré en 2021 ;
- l'étude circulation a conduit la SPL à faire évoluer le plan de circulation et renforcer l'ambition de production d'un espace public apaisé en faveur du piéton et plus largement de l'ensemble des modes actifs ;
- les places publiques Hubert Mounier et Jacques Truphémus : avec l'évolution du programme sur les espaces publics, notamment la création de la place Truphémus sur l'emplacement initial de l'atterrissage du pont des Girondins, des études sont engagées pour créer un nouvel espace végétalisé face au futur pont ;
- le parc Marché Gare : les travaux liés à la construction en surface sont terminés, des travaux complémentaires seront réalisés, avec la mise en place d'un ascenseur coté quai Perrache ;
- le bâtiment Porche : poursuite des travaux d'extension de jauge et d'éco-rénovation du bâtiment ;
 - le PEM Perrache (Pôle d'échanges multimodal) et reconversion du CELP (Centre d'échanges Lyon Perrache) : pour rappel, la 2ème phase de l'opération « Ouvrons Perrache » porte sur les aménagements des espaces publics situés entre la gare de Perrache et le CELP, avec la suppression de la passerelle qui relie actuellement les deux ouvrages et la reprise du cheminement piétons depuis la place Carnot par la simplification des parcours.

III – Actualité et perspectives 2021 :

Modification de la gouvernance intervenue en 2021

La Chambre régionale des comptes (CRC) a mis en évidence que l'objet social de la SPL ne s'inscrit plus entièrement dans le cadre des compétences d'attribution actuelles de la Ville de Lyon. La CRC a recommandé à la SPL, en concertation avec la Métropole et les actionnaires minoritaires, de modifier la composition de son capital afin de le mettre en conformité avec la réglementation, ainsi qu'avec la réalité de son activité.

La Ville de Lyon dans la délibération n° 2078 du 25 mars 2021, a donc cédé à la Métropole de Lyon deux tiers de ses actions détenues actuellement par la Ville de Lyon au capital de la SPL Lyon Confluence, soit 44 actions d'une valeur nominale de 1 524,49 € chacune pour un montant total de cession d'actions d'une valeur nominale de 67 077,56 € est agréée.

Ainsi, au 31 décembre 2021, la Ville de Lyon sera actionnaire de 1,75 %, soit 21 actions et 1 représentant siège au Conseil d'administration. La Métropole quant à elle est actionnaire majoritaire à hauteur de 98,25 %, soit 1 179 actions et 10 représentants au CA.

Concession 2

La SPL est missionnée pour piloter l'appel à projets pour la reconversion du CELP dans l'objectif de redynamiser son offre commerciale en lien avec la clientèle de flux liée à l'offre de transports et à le rénover et l'ouvrir sur la ville dans le cadre du projet urbain. Dans le cadre de la consultation lancée en 2019, 3 groupements candidats restent en lice avant un 3^{ème} tour qui permettra de désigner le lauréat pour réaliser ce projet en juin 2022.

Sur le plan contractuel, l'avenant 11 à la concession 2 côté Rhône, approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021, prévoit de confier de nouvelles missions à la SPL concernant l'opération de requalification du PEM Perrache, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage global de l'opération et la maîtrise d'ouvrage des études (AVP) des équipements publics de la phase 2 de l'opération « Ouvrons Perrache ».

L'avenant a permis d'actualiser le bilan de la concession Lyon Confluence 2.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Confluence au titre de l'exercice 2020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET